DECOSET

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents: M. Aury (Toulouse Metropole), M. Bertorello (Toulouse Metropole), M. Bouche (C.C. des Coteaux du Girou), M. Capel (C.C. des Coteaux du Girou), M. Espic (Toulouse Metropole), Mme. Esquerre (C.C des Coteaux Bellevue), M. Fouchou-Lapeyrade (Toulouse Metropole), Mme. Magdo (Toulouse Metropole), M. Maurel (C.C. Val'Aïgo), M. Normand (C.A. Sicoval), M. Savigny (C.C. des Coteaux de Bellevue), M. Terrail-Noves (Toulouse Metropole), M. Trautmann (Toulouse Metropole)

Etaient excusés: M.Bagur (C.C Hauts Tolosans), M. Briand (Toulouse Metropole), Mme Couttenier (C.C Save au Touch), Mme Gomez (C.C. Save au Touch), M. Manero (Toulouse Metropole), M. Moign (C.C Hauts Tolosans), Mme Mourgue (Toulouse Metropole), Mme Ousmane (Toulouse Metropole), M. Pere (Toulouse Metropole), M. Roussel (C.A. Sicoval), M. Simon (Toulouse Metropole), M. Tronco (C.A Sicoval)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN
MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), POUVOIR A M.TERRAIL-NOVES
M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M. BOUCHE
MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M.TERRAIL-NOVES

Etaient absents: M. Carral (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. OF (C.C FRONTONNAIS)

Date de la convocation : VENDREDI 11 FEVRIER 2022

Secrétaire de séance : M. AURY

D2022-04 - Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de Decoset - exercice 2022

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui permet d'accentuer les informations et d'éclairer les membres de l'assemblée délibérante sur les grands équilibres budgétaires avant le vote du budget.

Le présent rapport figurant en annexe et mis à la disposition de chaque élu vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022, sur la base de la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexé ;

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	7	6	13
Votants	7	6	13
Pouvoirs	3	1	4
Total de voix	20	7	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	7	27